Guide des procédures à suivre lors des interventions extérieures dans le cadre de l'EAC, des Sciences et de l'EDD

Projet se déroulant sur une classe, une école ou un RPI

- de 3 heures par élève

Autorisation
du directeur ou de la directrice

Information à l'IEN de circonscription

+ de 3 heures par élève

les Sciences et l'EDD ne nécessitent pas d'interventions de + de 3 heures en Cycle 1

Accord
du directeur ou de la directrice

Information à l'IEN de circonscription

Information et envoi du CV et du dossier professionnel du ou des intervenant(e)s à la ou aux conseillère(s) technique(s) concernée(s) par le ou les domaine(s) artistique(s) et/ou scientifique(s)

Signature d'une convention
entre l'employeur et la DASEN

Les conseillères techniques en assurent la finalisation

Un exemplaire signé est adressé à chacune des parties concernées
- DSDEN (conseillères techniques)
- Employeurs du ou des intervenant(e)s
- Directrices - directeurs

Co-écriture du projet
enseignant(e)s / intervenant(e)s

Document « Projet pédagogique partenarial » à compléter et à adresser à la conseillère technique concerné-e par le domaine pour avis, puis validation par l'IEN.

Les conseillères techniques peuvent être sollicitées pour accompagner ce travail.

Demande de validation via le portail académique Intranet
« Intervenants extérieurs 1D »
directeurs/trices - enseignant(e)s

- 3 semaines minimum avant le début du projet envisagé

Le projet ne doit commencer qu'avec l'accord de la DASEN

Recensement du projet dans la base ADAGE

Suivi durant la mise en œuvre
- Visite de la conseillère technique concernée ou d'un-e CPC
- Mise à jour de la base Intranet - Validation et actualisation des intervenant(e)s

Finalisation et bilan du projet
- Conception d'une trace permettant aux élèves de mémoriser la rencontre et les apprentissages acquis.
- Valorisation finale *(exposition, représentation, mise en ligne...)*
- Évaluation du projet et du partenariat - fiche Bilan à compléter

Personnes ressources
pour accompagner vos démarches

Conseillères techniques
Mission Départementale Arts et Culture

- Coordinatrice départementale en EAC
(cinéma, littérature, spectacle vivant)
- **Martine Bezagu**

- Conseillères pédagogiques arts plastiques
- **Eléna Mahé** *(secteur nord)*
- **Sabrina Lacoste-Masson** *(secteur sud)*

- Conseillères pédagogiques éducation musicale
- **Anne Rouaud** *(secteur nord)*
- **Céline Ischan** *(secteur sud)*

Coordonnées_BLOG_EAC17

Conseillère technique
Chargée de mission départementale
Sciences & EDD

- **Julie Lamy**
Coordonnées : julie.lamy@ac-poitiers.fr

EAC - Éducation Artistique et Culturelle
EDD - Éducation au Développement Durable